

Au Collège des Bourgmestre et échevins/  
Au Collège communal

<b>Votre correspondant</b> Trannoy Régis (F) Leliaert Isabel (N)	<b>T</b> 02 518 20 58 02 518 21 41	<b>Votre référence</b>	<b>Annexes</b> 1
<b>E-mail</b> regis.trannoy@rrn.fgov.be isabel.leliaert@rrn.fgov.be	<b>F</b> 02 518 25 58 02 518 26 41	<b>Notre référence</b> 3484544	<b>Bruxelles</b> 21.11.2018

**Circulaire relative à l'inscription des citoyens des Etats membres de l'Union européenne résidant en Belgique comme électeurs et, le cas échéant, comme candidats, pour l'élection du Parlement européen du dimanche 26 mai 2019**

**Formulaire d'inscription - Campagne d'information.**

Mesdames, Messieurs,

Les citoyens des Etats membres de l'Union européenne qui ont leur résidence principale dans votre commune peuvent d'ores et déjà, et jusqu'au 28 février 2019, s'inscrire comme électeurs pour l'élection du Parlement européen (mais non pour l'élection du Parlement fédéral ou des Parlements de Région).

En vue du bon déroulement de cette inscription, vous trouverez ci-joint la circulaire et les formules contenant les explications utiles en la matière.

J'attire votre attention sur l'élément suivant : afin de sécuriser le caractère personnel et volontaire de la demande d'inscription, la circulaire impose aux citoyens européens, lors de leur inscription, de présenter un document d'identité (dans le cas d'un dépôt du formulaire d'inscription à l'administration) ou de fournir une copie d'un document d'identité (lors de l'envoi personnel par courrier, fax ou e-mail, de ce formulaire).

Il est mis à votre disposition sur le serveur FTP<sup>1</sup> de la Direction générale Institutions & Population une liste, par rue et numéro de maison, des noms des électeurs européens potentiels résidant dans votre commune (pour tout renseignement : [IPIB-RelationsExterieures@rrn.fgov.be](mailto:IPIB-RelationsExterieures@rrn.fgov.be) ).

Un site web spécifique – [www.europeanelections.belgium.be](http://www.europeanelections.belgium.be) – a été préparé pour fournir aux ressortissants européens toutes les informations nécessaires sur l'exercice de leur droit de vote et d'éligibilité en Belgique à l'occasion de l'élection du Parlement européen du 26 mai 2019. Ce site est à cet égard disponible dans les 24 langues officielles de l'Union européenne afin de favoriser la bonne diffusion de ces informations.

<sup>1</sup> Seulement disponible 30 jours.

L'article 12 de la Directive européenne en la matière impose aux autorités de chaque État membre de l'Union européenne d'informer, en temps utile et dans les formes appropriées, les citoyens européens de leur droit de vote tant actif que passif (droit d'éligibilité) pour l'élection du Parlement européen (devoir légal d'information).

Vous êtes par conséquent priés de faire parvenir dans les plus brefs délais le formulaire d'inscription (formule C/1) à ces électeurs potentiels et de les informer que toutes les informations nécessaires sont disponibles sur [www.europeanelections.belgium.be](http://www.europeanelections.belgium.be) (et ce, dans les 24 langues officielles de l'Union européenne).

N.B. :

- L'envoi unique du formulaire d'inscription peut s'effectuer sous la mention « LOI ELECTORALE » (franchise postale), étant donné qu'il s'agit d'une obligation électorale légale (exécution de l'article 12 de la Directive 93/109/CE du 6 décembre 1993).
- L'envoi de la décision du Collège par laquelle le citoyen européen est agréé comme électeur (formule C/2) peut également s'effectuer sous la mention « LOI ELECTORALE », ainsi que l'envoi recommandé de la décision de refus d'agrément comme électeur (formule C/3) (exécution de l'article 1er, § 3, de la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen).

Vous êtes également invités à assurer une publicité suffisante, incluant par exemple l'insertion du contenu (partiel) de la circulaire et/ou des informations disponibles sur [www.europeanelections.belgium.be](http://www.europeanelections.belgium.be) dans vos propres canaux d'information (bulletin d'information communal, affichage, guichet électronique communal, ...). Il est en outre conseillé que vous fassiez appel aux médias locaux. Si vous le souhaitez, des supports de communication (banners) sont disponibles auprès de mon administration sur simple demande à [DLCommunicationDGIP@rrn.fgov.be](mailto:DLCommunicationDGIP@rrn.fgov.be).

J'ai l'intime conviction que si chaque niveau administratif prend suffisamment d'initiatives en matière d'information, la campagne d'inscription des citoyens européens comme électeurs pour l'élection du Parlement européen sera une opération couronnée de succès.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jan JAMBON  
Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur

*N.B. La circulaire, les formules sont également disponibles sur notre site web : [www.elections.fgov.be](http://www.elections.fgov.be).*

Parc Atrium  
Rue des Colonies 11  
1000 Bruxelles

T 02 518 21 31  
F 02 210 10 31

[callcenter.rrn@rrn.fgov.be](mailto:callcenter.rrn@rrn.fgov.be)  
[www.ibz.rrn.fgov.be](http://www.ibz.rrn.fgov.be)